prise d'une manière définitive. Une autre raison qui influera sur les résolutions du Gouvernement, c'est que ses adversaires démocratiques, dynastiques ou autres, si les élections ont lieu en novembre, n'auront pas encore eu le temps de se servir d'une manière nuisible pour lui des armes que donnent à l'opposition les lois sur la presse et sur le droit de réunion. C'est là une considération de premier ordre. Vous remarquerez aussi que depuis quelques jours les idées pacifiques ont fait plus de chemin que depuis plusieurs mois. On a la certitude que la guerre ne peut éclater avant six ou huit mois, en admettant qu'on doive la réserver dans les perspectives ultérieures. La confiance, ou si vous voulez la reprise que cette certitude doit amener, sera un des éléments sur lesquels compte l'administration pour mieux disposer les électeurs, en faveur des candidats qu'elle leur proposera. En résumé, dans le monde officiel on ne doute pas de l'approche des élections générales.

La session actuelle se prolongera jusqu'à la fin de juillet et ne sera séparée que de trois ou quatre semaines de la session des conseils généraux.

On dit que le gouvernement combattra très-vivement la proposition demandant que le budget de la ville de Paris soit désormais voté par le Corps législatif. Pourtant, on assure que M. Haussmann aurait personnellement consenti à cette réforme. C'est un batailleur que M. le préfet de la Seine; il est homme à venir défendre lui-même son budget devant la Chambre s'il était nommé ministre, et à ce titre délégué par décret spécial. Quant aux octrois, les Parisiens auront eu une fausse joie, car ils seront toujours obligés de payer des droits énormes sur leurs boissons : et comme le même impôt frappe tous les vins, quelle que soit leur qualité, c'est sur la classe laborieuse que l'impôt pèse le plus lourdement.

Il convient provisoirement de n'attacher aucune importance diplomatique au voyage du prince Napoléon; si le prince fait de la politique, on sait, depuis le discours d'Ajaccio, que c'est à son corps défendant.

On dit que l'*International* de Londres doit publier le texte allemand avec la traduction en regard d'un document qui lui a été envoyé de Berlin et qui contiendrait une révélation bien curieuse sur les tentatives faites pour constituer une triple alliance entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Nous verrons bien. On se rappelle que l'authenticité des lettres du Pape et de l'Empereur d'Autriche publiées par l'*International* n'a pas été officiellement démentie

Le *Siècle* déclare de pure invention le bruit de la fusion de l'*Opinion Nationale* et du *Siècle* sous la direction de M. Guéroult. Les deux feuilles prospèrent séparément, il serait bien possible que, réunies, elles fissent mauvais ménage. Puisque je vous parle du *Siècle*, il faut que je signale quelque modifications qu'il a subies, sans doute pour se mettre au niveau de la situation créée par le nouveau régime de la presse. Depuis qu'il est installé dans son bel hôtel de la rue Chauchat, il est imprimé en caractères neufs ; puis outre ses nouvelles diverses, il publie des *Echos* et des *nouvelles des théâtres et des arts*, avec deux rédacteurs chargés de réunir sous ces deux rubriques les faits les plus intéressants. C'est l'invasion de la chronique dans le grand journalisme politique, entouré jusqu'alors d'une barrière infranchissable. La petite presse n'aura donc plus le privilége des cancans. Pour en citer un exemple, voici que le *Siècle* annonce ce matin aux jeunes veuves et aux jeunes filles la prochaine arrivée d'un grand seigneur japonais qui vient en France pour y prendre femme. Il a, dit-on, 150 millions de francs de rentes. Les Nababs de l'Inde ne sont que de pauvres diables auprès du Nabab japonais.

Il y aura demain conseil des ministres aux Tuileries : le conseil de mercredi n'a pas eu lieu, par suite d'une légère indisposition de l'Empereur.

L'assemblée des adhérents de la ligue de la paix fixée à lundi, sera présidée par l'honorable M. Jean Dollfus, maire de Mulhouse. Le secrétaire-général est M. Frédéric Passy qui exposera la situation de l'œuvre, et l'on entendra successivement MM. Michel Chevalier, sénateur, Isidor, le grand rabbin de France, Martin Paschoud, pasteur de l'Eglise réformée, etc.

M. de Bismark a ses nerfs, du moins c'est le télégraphe qui nous le dit : il serait possible qu'il fît prochainement un voyage en France. Son émule, M. de Beust, relève de maladie ; on prétend qu'on a essayé de l'empoisonner avec de la strychnine. Du reste, il nous est impossible de discerner quel rôle joue cet homme d'Etat, s'il est l'ennemi ou le complice ou la dupe de M. de Bismark.

Le premier numéro de la *Lanterne* ne sera pas poursuivi et le second paraît demain. Sans doute M. de Rochefort a beaucoup d'esprit, une verve de polémiste remarquable et beaucoup d'amateurs le mettent sous ce rapport au même rang que M. L. Veuillot; son premier numéro a eu un énorme succès ; mais huit sous, c'est trop cher de moitié.

Le drame d'Alexandre Dumas, *Madame de Chamblay* a tout à fait réussi : l'auteur, dans son avant scène, pleurait comme un enfant et à la fin de la pièce le public lui a fait une ovation.

CH. CAHOT.

Voici le texte du projet de la loi sur les dépêches télégraphiques adopté, à l'unanimité des votants, par le Corps législatif:

Art. 1er. A partir de la promulgation de la présente loi, la taxe applicable aux correspondances circulant entre deux bureaux d'un même département est fixée à 50 c. par dépêche ne dépassant pas vingt mots.

Art. 2. A partir du 1er novembre 1869, la taxe applicable aux correspondances circulant entre deux bureaux quelconques de l'empire, en dehors du cas prévu à l'article précédent, est fixée à 1 fr. par dépêche ne dépassant pas vingt mots.

Un décret impérial pourra fixer à une date antérieure au 1er novembre 1869 l'application de la taxe établie par le paragraphe 1er du présent article.

Art. 3. Les taxes fixées aux deux articles précédents sont augmentées de moitié par série ou fraction de série supplémentaire de dix mots.

Art. 4. Un règlement d'administration publique déterminera les mesures propres à faire concourir le service télégraphique aux envois d'argent par la poste.

—

Voici les dispositions essentielles d'un projet de loi qui vient d'être adopté par le Corps législatif :

« Il est créé sous la garantie de l'Etat :

» 1° Une caisse d'assurance ayant pour objet de payer, au décès de chaque assuré, à ses héritiers ou ayants-droits une somme déterminée, suivant les bases fixées à l'art. 2 ci-après ;

» 2° Une caisse d'assurance, en cas d'accident, ayant pour objet de servir des pensions viagères aux personnes assurées qui, dans l'exécution de travaux agricoles ou industriels, seront atteintes de blessures entraînant une incapacité de travail et de donner des secours aux veuves et aux enfants mineurs des personnes assurées qui auront péri par suite d'accidents survenus dans l'exécution desdits travaux. »

Bulletin commercial

Cette semaine a été beaucoup plus calme que la précédente pour la fabrique : il s'est cependant fait quelques achats en nouveautés. En revanche, il y a un mouvement très-accentué dans le peignage et la filature. Les matières premières ont été l'objet de demandes nombreuses et on parle d'une affaire colossale, en laines, traitée par une maison de Tourcoing.

A Bradford, le ton du marché reste ferme, bien qu'il y ait peu d'empressement pour la vente ou l'achat. Il s'est cependant fait quelques affaires de la main à la main. Dans ces derniers jours, le mouvement du coton a rendu les affaires plus animées. Il se vend toujours des fantaisies pour le continent et pour l'Amérique.

J. REBOUX.

La chambre de commerce de Nantes vient de prendre une excellente mesure. Le *Phare de la Loire* annonce que cette chambre a décidé que le résumé de ses délibérations serait à l'avenir communiqué chaque semaine aux journaux de Nantes, et que, lorsque les questions offriraient un intérêt exceptionnel, on publierait le compte-rendu textuel de la séance et les documents qui s'y rattacheraient. Pour les assemblées qui procèdent de l'élection, favoriser la publicité de leurs travaux est non-seulement une chose utile, c'est aussi remplir un devoir. — J. MAHIAS. — (*Avenir national*).

CHRONIQUE LOCALE

—

Malgré les instructions données chaque année, des militaires n'ayant pas encore atteint leur dernière année de service, font parvenir à M. le général commandant la subdivision des demandes en autorisation de mariage. Ils sont de nouveau prévenus que toutes ces demandes seront considérées comme nulles et non-avenues.

Nous rappelons aussi que toutes les demandes en autorisation de mariage *dans la dernière année de service*, doivent être adressées à la gendarmerie chargée de statuer sur la position des pétitionnaires.

On lit dans la *Presse* :

« On assure que les délégués du Pas-de-Calais et du Nord, dont la demande ayant pour objet la construction d'un chemin de fer de Boulogne-sur-Mer à Lille par la vallée de la Lys a été écartée par le ministre des travaux publics, veulent appeler de cette décision à l'Empereur, de qui ils ont sollicité une audience.

« L'utilité de ce chemin, au point de vue de nos communications intérieures et de nos relations internationales, est trop évidente pour que les populations du Nord et du Pas-de-Calais ne finissent pas par obtenir une complète satisfaction. »

M. Brun-Lavainne a communiqué à la commission historique du département l'inventaire des reliques et objets précieux conservés dans le trésor de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, en 1397. On y remarque un grand nombre de coupes d'argent, de calices, d'encensoirs, de châsses, de coffrets, de croix, de chapes d'or.

Parmi ces dernières, une que donna Messire de Lampelune ; une du prévôt de St-Donat de Bruges ; une du chantre de Confolans ; le sire Jehan Gascoings ; de sire P. de Larcenelles ; du maître Jehan Caboce ; de sire Jehan du Bos ; de sire André du Ris Ces chapes étaient fort richement « ouvrées de broudures d'ymaches de Notre-Dame, de Saint-Pierre séant en kayère, de pzes d'or, de paons, cerfs et griffons de plusieurs couleurs, de lyons rouges et ciaus, de rouges vignes, de hierons d'ortenant pissons en leur biec, de fleurs de lis, d'aigles, de papegais, de licornes, d'ebiles, etc. »

Au nombre des indications curieuses données par l'inventaire, nous remarquons encore les suivantes :

« Un caneid ou quel notre sire est mis à l'estaque anc deux truans. »

« Trois comets d'ivoire. »

« Un oef osterisse (d'autruche) bordet d'argent. » (*Propagateur*.)

Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration de la *Grande-Harmonie* a décidé que notre musique prendrait part au concours du Havre.

La *Société chorale* de Roubaix et la musique municipale de Tourcoing assisteront également à ce concours.

Nous apprenons aussi que la Société des Cricks-Sicks, de Tourcoing, doit prendre part aux concours qui aura lieu, à Senlis, le 15 juillet prochain et auquel assistera également une Société roubaisienne, *La Lyre*. Plus de cent sociétés, dit le journal l'*Orphéon*, ont envoyé leur adhésion à la commission d'organisation. Les prix d'excellence seront vivement disputés par les Orphéonistes d'Amiens, la Chorale Beauvaisienne, le Choral de Belleville, la Concordia de Lille, la Parisienne, les Enfants de Saint-Denis, les Cricks-Sicks de Tourcoing, la Chorale de Valenciennes, etc., etc. Conformément à l'article 17 du règlement, le tirage au sort pour l'ordre d'exécution aura lieu le lundi 1er juin, à la mairie de Senlis. »

M. Malcaze, en ce moment à Paris, organise la troupe qui doit desservir cet hiver les théâtres de Roubaix et de Courtrai. Plusieurs artistes de talent sont déjà engagés. M. Malcaze veut donner tout le répertoire des opérettes à la mode. Son prédécesseur avait maladroitement versé dans l'ornière du vieux mélodrame. En rompant avec cette sorte de tradition, M. Malcaze fait preuve d'intelligence et il pourrait bien, cet hiver, constituer une concurrence redoutable au théâtre des Variétés de Lille.

On annonce la prochaine arrivée dans notre ville du grand cirque américain de MM. Bells et Meyer, qui obtint tant de succès à Paris pendant l'Exposition. Cette troupe hors ligne, composée de 150 personnes, ne donnera que *deux* représentations à Roubaix, vers le 16 juin prochain. 100 chevaux, 20 poneys, 5 lions, plusieurs chameaux et mulets paraîtront dans ces représentations. Une tente immense pouvant contenir près de 400 personnes sera érigée sur la place de la Liberté.

Le nommé Pierre Nolf de Roubaix, prévenu de tentative de meurtre sur la personne d'une jeune fille, a été condamné aujourd'hui, par le tribunal correctionnel, à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

Il est mort, il y a quelque temps, à Roubaix, un vieux maçon, brave, honnête, sobre, travaillant comme quatre, mais qui n'avait qu'un défaut : il se croyait poëte et se comparait, dans l'intimité, au perruquier Jasmin ou au boulanger Reboul. Les gens de sa condition le prisaient fort à cause de son érudition incontestable : il était leur secrétaire à tous. Lettres d'affaires, lettres d'amour, chansons de carnaval, poësies pour noces ou baptêmes, le vieux bonhomme leur faisait tout cela au plus juste prix et on lui pardonnait sa vanité naïve en faveur de son excellent cœur.

On a trouvé dans ses papiers et on nous communique une lettre de Victor Hugo. On sait avec quelle facilité l'auteur des *Misérables* consacre des poëtes. Voici ce qu'il écrivait, il y a quelques années, au maçon alors âgé de 60 à 65 ans :

« Je vois dans vos vers, votre image ; chacune de vos pensées est tombée d'une tête aux blonds cheveux... Gardez longtemps, enfant, ces cheveux blonds, que la neige de l'âge n'a pas souillés ! »

Or, le pauvre maçon était chauve depuis dix ans au moins et portait perruque les dimanches et jours de fêtes. Nous avons sous les yeux ses poësies, — toutes inédites, fort heureusement. Il y en a une dédiée à « l'exile de Jersey ; » c'est probablement celle-là qui a valu à l'auteur la lettre dont on vient de lire un extrait.

Voici deux alexandrins que nous en détachons :

Salut, Dieu des muses! Tu m'entends, ô bonheur!
Ton cœur magnanime concevra mon ardeur.

Le reste est à l'avenant. C'est là dedans que Victor Hugo a trouvé des cheveux blonds... C'était lui aussi, le grand poëte, qui écrivait jadis à un autre fabricant d'hémistiches : « Merci, monsieur, vous êtes un aigle, je vous serre la main. »

Un curieux incident a eu lieu, il y a deux jours, dans la gare de Mouscron, au moment du départ d'un train pour la France.

Une jeune femme portant un enfant dans ses bras se disposait à monter dans le train, lorsque, après avoir fouillé dans ses poches pour remettre au garde le cachet qu'on lui demandait, elle parut consternée de l'avoir perdu et pria instamment un voyageur de garder son enfant pendant qu'elle allait prendre un nouveau cachet.

Le temps pressait, on allait partir, et la douleur manifestée par cette femme explique assez la complaisance empressée du voyageur.

Quelques minutes s'écoulent pendant lesquelles on attend vainement le retour de cette mère éplorée. Le digne voyageur parcourt à grands pas la station et se dirige enfin vers les bureaux.

Mais hélas ! comme la sœur Anne, il ne voit rien venir...

Pendant qu'il se livre à des recherches infructueuses, on donne le signal du départ ; il ne lui reste plus qu'à raconter sa mésaventure au commissaire de la gare et à opérer le dépôt de l'enfant abandonné. Inutile d'ajouter que notre trop complaisant voyageur, qui est roubaisien, a juré qu'on ne l'y prendrait plus.

La police de Roubaix vient de mettre en arrestation un employé de commerce, le sieur Eug. Flayel, prévenu d'escroqueries.

Le nommé Alexandre Verez, rattacheur, demeurant à Roubaix, a été arrêté pour fraude.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a condamné à un an de prison, le nommé Désiré Campion, de Roubaix, surpris dans notre ville en flagrant délit de vol. Campion se recommandait du reste à l'attention de ses juges par dix-sept condamnations antérieures.

Eugénie Soyez a vendu, à Roubaix, une quantité de laine qui lui avait été confiée pour être transformée en bas. Deux mois de prison et 50 fr. d'amende.

Un incident émouvant a troublé l'audience du premier conseil de guerre, mercredi 3 juin. Le conseil avait à prononcer une rectification de détail ordonnée par le conseil de revision de Paris à un jugement du deuxième conseil, en date du 17 avril dernier, portant condamnation à dix ans de travaux forcés et à la dégradation contre le nommé Pflieger, soldat au 26e de ligne, convaincu de vols dans diverses églises des environs d'Arras, le principal de cette condamnation étant d'ailleurs pleinement confirmé.

Pflieger est introduit pour entendre la lecture des pièces. M. Dariès, lieutenant-colonel du 15e, président du 1er conseil, explique au condamné ce dont il s'agit, en lui faisant comprendre que la sentence doit être exécutée dans sa teneur.

A cet instant, Pflieger se lève avec vivacité, il gesticule, tire de sa poche un couteau tout ouvert qu'il brandit de la main droite, et se précipite vers le bureau, en face du président qu'il semble plus particulièrement menacer. Ces actes sont accompagnés de phrases presque inintelligibles.

Le sergent-major faisant partie du conseil et le planton de service s'emparent de Pflieger et le désarment bientôt. Ce malheureux est ensuite entraîné par la garde hors la salle.

était nécessaire d'employer quelques précautions, afin de lui épargner une trop grande émotion.

Le jeune docteur entra dans la chambre avec un sourire de satisfaction, tira de la poche intérieure de son paletot quelques instruments en acier, qu'il déposa sur la table, et, se retournant vers les deux vieillards :

— Comme vous semblez contente, ma mère ! dit-il. Qu'est-ce donc qui vous met en si belle humeur, grand-père?

— Ah ! une bonne nouvelle ! un événement heureux, Adolphe ! s'écria la veuve, qui avait peine à se contenir.

— Et à moi aussi il est arrivé quelque chose d'heureux, dit le jeune homme en se frottant les mains. Vous ne le croirez pas, mère. Chacun s'est figuré, et je pensais moi-même que Pierre le couvreur était perdu ; tout le village plaignait déjà d'avance la pauvre veuve, qui allait se trouver sans appui et seule au monde avec ses sept enfants. En effet, tomber du toit de l'église, se casser un bras et plusieurs côtes, sans compter les lésions intérieures, c'est un accident terrible et presque toujours mortel. Eh bien, mère, Pierre le couvreur ne mourra pas : il est sauvé ! Cette fois, du moins, j'ai la ferme conviction que c'est moi qui lui ai conservé la vie. Je suis content de moi-même et plein de joie.

— Ah ! ah ! vous serez encore plus joyeux lorsque vous saurez ce que j'ai à vous dire, s'écria la mère, Asseyez-vous là, devant moi, Adolphe... Bien. Maintenant, dites-moi, comment trouvez-vous Constance, la fille du notaire ? Une bonne et charmante fille, n'est-ce pas ?

— Certes, oui, répondit le jeune homme, une excellente fille. Elle me témoigne tant d'intérêt et souhaite si sincèrement mon bonheur, que j'ai pour elle autant de reconnaissance que d'estime et d'amitié.

— Et si l'on vous demandait si vous voulez épouser Constance, que diriez-vous ?

— Me marier, moi, me marier ? Vous plaisantez, ma mère, s'écria Adolphe un peu surpris de cette question, mais sans émotion visible.

— Je ne plaisante pas du tout, c'est sérieux.

— Comment l'entendez-vous, mère ? balbutia le jeune docteur. Vous a-t-on parlé de ce mariage ?

— Ma foi, je ne puis taire plus longtemps l'heureuse nouvelle. Apprenez, Adolphe, de quelle grâce particulière le bon Dieu nous favorise. Le notaire est venu ; il nous a demandé notre consentement à votre mariage avec Constance. Ah ! que vous serez heureux ! Constance reçoit une dot de trente mille francs ; vous irez demeurer en ville, et vous mènerez une existence qui sera digne d'envie.

A cette nouvelle inattendue, Adolphe s'était levé tout tremblant ; et, muet d'étonnement, il tenait les yeux fixés sur ceux de sa mère, comme s'il doutait de ce qu'il avait entendu.

— Vous êtes ému, Adolphe ! dit la veuve. Votre joie doit être grande, en effet. Une femme si bonne et si aimable, et le plus brillant avenir !

— Mais je n'ai pas envie de me marier, murmura le jeune homme ; je veux rester avec vous et avec ma sœur. Non, non, je ne veux pas vous quitter.

— Il n'est pas question de nous quitter ; nous verrons notre maison et notre jardin, et nous partirons également pour Anvers. Ce mariage ne doit pas nous séparer.

Adolphe, consterné et en proie aux plus pénibles pensées, passa la main sur son front.

— Nous avons déjà consenti en votre nom, continua la mère. Chassez cette inquiétude, mon fils ; c'est votre amour pour nous qui vous l'inspire. Dites-moi que vous accepez avec joie la main de Constance ; le reste ira bien tout seul et nous serons heureux.

— Je regrett de devoir vous affliger, répondit-il ; mais je vous en prie, ma mère, ne me forcez pas d'épouser Constance !

— Vous l'aimez cependant, s'écria la veuve étonnée de cette opposition.

— Je l'aime comme on aime tous ceux qui vous témoignent de l'intérêt et de l'amitié : j'ai pour elle beaucoup d'estime, et j'apprécie parfaitement la bonté de son cœur ; mais me marier avec elle, je n'ai jamais pensé à la possibilité d'une pareille chose.

— Je le crois bien, Adolphe ; qui de nous eût osé espérer une union si honorable et si avantageuse ? C'est dit, n'est-ce pas, nous parons prévenir le notaire que vous consentez ?

Adolphe jetasur sa mère un regard doux et profond et répondit en soupirant :

— Ma bonnenère, si je vous disais que cette unionne peut me rendre heureux, si je vous appliais de renoncer à un mariage quime condamnerait peut-être à une tristee éternelle ?

Convaincue par le ton de la voix d'Adolphe que son refus était sérieux, et tremblant à l'idée que sa résolution pouvait être irrévocable la veuve mit les mains sur ses yeux en poussant un cri d'anxiété.

Le grand-père, qui avait écouté jusqu'alors avec un profond mécontentement, s'approcha d'Adolphe ; ses lèvres tremblaient, et il était visiblement agité par la colère et le désappointement.

— Cela va trop loin, s'écria-t-il ; vous osez refuser une offre si brillante, sans cause, sans raisons, car il ne peut y en avoir !

— Mon Dieu ! murmura le jeune homme d'une voix presqu'inintelligible, quel sacrifice on exige de moi ! épouser Constance ! Accepter des liens qu'on ne peut plus rompre, qui nous enchaînent jusqu'à la fin de nos jours, qui font un crime des peines les plus secrètes de notre âme....

Et, étendant les mains, il s'écria avec l'accent du désespoir :

— O ma mère, épargnez-moi ! grand-père, ne me contraignez pas !

Le vieillard, si froid d'habitude, marchait avec agitation dans la chambre.

— Notre conduite envers le notaire sera louable et digne vraiment ! dit-il d'un ton d'amère ironie. Ce généreux ami, connaissant notre position difficile, et mû par le sincère intérêt qu'il vous porte, vient nous offrir, avec la main de sa chère enfant, la fortune et le bonheur... Et nous, pour le payer de sa générosité, nous lui faisons un sanglant outrage !

Le jeune homme avait écouté la tête basse ces reproches amers ; il poussa un profond soupir et se disposa à répondre ; mais, comme il secouait negativement la tête et qu'il allait vraisemblablement renouveler son refus, sa mère se leva, tendit vers lui ses mains jointes et s'écria :

— Adolphe, mon fils bien-aimé, je vous en supplie, acceptez la main de Constance! Il est possible que la perte de votre liberté vous fasse reculer ; mais, croyez-en la parole de votre mère, ce serait offenser Dieu par ingratitude, ce serait outrager cruellement nos amis que de repousser, par un aveuglement inexplicable, l'épouse qui s'offre généreusement à devenir la compagne de votre vie.

Pendant qu'elle prononçait cette éloquente supplication, les larmes coulaient sur les joues de la veuve Valkiers.

— Bonne mère, vous serez donc bien malheureuse si je refusais la main de Constance !.. Laissez-moi réfléchir quelques heures, et conservez l'espoir que mon amour pour vous me donnera la force de surmonter le doute qui me fait reculer.

— Mais le notaire attend avec impatience ; ce soir même, il veut faire une surprise à sa femme en lui annonçant votre consentement.

— Une demi-heure seulement, le temps de rassembler mes esprits.

A ces mots, il s'éloigna lentement.

— Adolphe, lui cria sa mère, je vous en supplie, n'oubliez pas que votre refus me plongerait dans le désespoir.

— Ayez bon courage, je ne l'oublierai pas, répondit Adolphe.

Et un pénible soupir sortit du fond de sa poitrine.

Il sortit de la chambre la tête baissée et en chancelant comme un homme ivre.

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro